

## **BUDGETS PRIMITIFS 2022**

# **SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme les états légaux des budgets 2022 et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune ([www.valentigney.fr](http://www.valentigney.fr)).

## **PREAMBULE**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le Budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 6 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 23 février 2022. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville avec notamment la requalification urbaine du quartier de Pézole, la restructuration complète du groupe scolaire Donzelot, l'extension du système de vidéoprotection de la ville et la création d'un pôle d'enseignement musical.

# BUDGET PRINCIPAL

Un budget qui progresse globalement de 5,58% par rapport à 2021.

<b>Sections</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart en €</b>	<b>% d'évolution</b>
Fonctionnement	13 554 707,00 €	13 828 598,25 €	273 891,25 €	2,02%
Investissement	5 234 437,56 €	6 009 495,54 €	775 057,98 €	14,81%
<b>TOTAL</b>	<b>18 789 144,56 €</b>	<b>19 838 093,79 €</b>	<b>1 048 949,23 €</b>	<b>5,58%</b>

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 69,71% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 13 828 598,25 € contre 13 554 707,00 € (+ 2,02%).
- La section d'investissement qui représente 30,29% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 6 009 495,54 € contre 5 234 437,56 € (+ 14,81%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

## 1) La section de fonctionnement

### A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2021	BP 2022	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	2 907 526	2 971 939	64 413	2,22%
012	Charges de personnel	6 947 860	7 093 881	146 021	2,10%
014	Atténuation de produits	170 000	0	-170 000	-100,00%
65	Autres frais de gestion	1 709 818	1 717 547	7 729	0,45%
66	Frais financiers	205 000	205 000	0	0,00%
67	Charges exceptionnelles	32 100	24 031	-8 069	-25,14%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 403	302 648	-14 755	-4,65%
023	Virement à la section d'investissement	1 265 000	1 513 552	248 552	19,65%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 554 707</b>	<b>13 828 598</b>	<b>273 891</b>	<b>2,02%</b>

#### **A1. Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...

L'augmentation (+ 2,22%) de ce chapitre provient essentiellement d'une forte progression des dépenses d'énergie avec notamment le doublement des frais de chauffage par rapport au réalisé 2021.

#### **A2. Charges de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

L'augmentation de 2,10 % prend en compte les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité), le non remplacement systématique des départs en retraite, la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le recrutement d'un nouveau policier municipal, d'agents polyvalents au service espaces verts, d'un électricien, d'un animateur commerce, d'un agent de communication et d'un technicien voirie.

#### **A3. Autres frais de gestion (chapitre 65)**

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée, aux redevances sur logiciels hébergés, aux pertes sur créances irrécouvrables, aux contributions obligatoires ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une hausse de 0,45% qui prend en compte le réajustement à la baisse des cotisations sur indemnités élus en fonction du réalisé 2021, le réajustement à la hausse des crédits relatifs aux redevances sur logiciels hébergés (+ 7 900 €) et aux subventions versées (+ 22 835 €) dont + 16 K€ au titre du contrat de ville et + 6 K€ au titre de l'organisation de classes de découverte.

#### **A4. Charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

#### **A5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

En baisse de 25,14%, ce chapitre regroupe les provisions pour frais de gestion (intérêts moratoires, recettes annulées sur exercices antérieurs, etc...) ainsi que les subventions versées aux habitants et commerçants pour le ravalement de façades et de vitrines dans le cadre de l'opération Valentigney prend des couleurs.

#### **A6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux cessions, provisions budgétaires ou amortissement de biens.

#### **A7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Ce chapitre progresse de 19,65%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

### **B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :**

<b>Chapitres</b>	<b>RECETTES TOTALES EN €</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart en €</b>	<b>Evolution en %</b>
013	Atténuation de charges (013)	56 250	86 550	30 300	53,87%
70	Produits de gestion courante (70)	229 021	281 628	52 607	22,97%
73	Produits de la fiscalité (73)	8 732 042	8 290 962	-441 080	-5,05%
74	Dotations et participations (74)	2 171 893	2 874 754	702 861	32,36%
75	Autres charges d'exploitation (75)	206 156	223 873	17 717	8,59%
76	Produits financiers (76)	1	61	60	6000,00%
77	Produits exceptionnels (77)	25 500	26 000	500	1,96%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 579	6 877	-702	-9,26%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	2 126 265	2 037 893	-88 372	-4,16%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 554 707</b>	<b>13 828 598</b>	<b>273 891</b>	<b>2,02%</b>

### **B1. Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre représente une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

### **B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, etc... La progression constatée résulte d'une progression des recettes liées à la restauration scolaire et à la fréquentation de la crèche.

### **B3. Produits de la fiscalité (chapitre 73)**

Face à la baisse des dotations versées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillote, déjà durement affectée par la crise économique.

La réforme de la taxe d'habitation implique que depuis 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a totalement disparu depuis 2020. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'un allègement de 30 % en 2021 qui sera porté à 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation les communes perçoivent désormais le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Ce transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a eu pour conséquence un rebasage du taux communal de TFPB correspondant à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

**Pour Valentigney, la municipalité ayant fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale**, la fiscalité communale reste inchangée depuis 2006. Les taux de taxe foncière appliqués en 2022 sont donc les suivants :

DESIGNATION	Taux 2020		Taux communaux
	Commune	Département <sup>(1)</sup>	2022
Taxe foncière sur propriétés bâties	19,91%	18,08%	37,99%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	15,97%		15,97%

<sup>(1)</sup> Taxe départementale transférée à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2022. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixé par la loi, à savoir pour 2022 une progression de 3,4%.

Parmi les autres impositions figurent également :

- La Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) dont le montant est estimé pour 2022 à 30 K€.
- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : Obligatoire depuis 2021, cette taxe qui n'était pas appliquée sur le territoire communal, a pour assiette la quantité d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 Kilovoltampères. Le montant de la taxe est déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant de base en €/MWh fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

La diminution de 5,05% du chapitre 73 résulte de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels ayant pour conséquence le transfert au chapitre 74 de la compensation de l'état inhérente à cette exonération (600 K€).

#### **B4. Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département, la région, Pays de Montbéliard Agglomération.

La forte progression de 32,36% de ce chapitre résulte :

- De l'augmentation des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations fiscales (Dégrèvement de 50% des bases fiscales de taxe foncière sur les locaux industriels) ;
- De la diminution de Dotation Forfaitaire, principale dotation versée par l'Etat, cette dernière malgré une augmentation de la population boroillotte (+ 367 habitants) diminue de 31 K€ ;
- D'un accroissement des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales suite à la reprise normale, après la pandémie, des activités des services dédiés à la petite enfance et à la jeunesse.

#### **B5. Autres charges de gestion (chapitre 75)**

Ce chapitre centralise les recettes relatives aux revenus des immeubles communaux.

### **B6. Produits exceptionnels**

Ce chapitre regroupe essentiellement des provisions pour remboursement d'assurances suite à sinistre, annulation de dépenses sur exercices antérieurs, pénalités sur marchés publics, etc...

### **B7. Opérations d'ordre de transfert entre section**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux reprises sur provisions budgétaires et aux amortissements de subventions.

### **B8. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)**

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2021 après couverture du déficit d'investissement.

## 2) La section d'investissement

Equilibrée à hauteur de 6 009 495,54 €, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

### A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 0 : Administration générale</b>	<b>458 032,27</b>	<b>10 386,53</b>
Travaux Hôtel de ville	49 751,18	10 088,47
Travaux accessibilité ERP divers bâtiments	110 000,00	
Centre Technique Communal	210,20	
Travaux Pôle Multiservices	18 331,00	
Réhabilitation Poste rue Carnot	50 000,00	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	12 000,00	
Provisions pour frais d'insertion marchés publics divers	2 000,00	
Columbarium et cimetière	16 128,00	
Matériel de bureau, informatique, logiciels, reprographie	95 646,36	
Mobilier	12 815,00	
Démolition bureau de poste Centre Commercial Godard		298,06
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	91 150,53	
<b>Fonction 1 : Sécurité salubrité</b>	<b>134 928,58</b>	<b>47 394,00</b>
Matériel incendie et de secours	18 000,00	
Vidéo protection	90 983,58	37 394,00
Logiciel et matériel divers police municipale	25 945,00	
Amende de police		10 000,00

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonction 2 : Enseignement</b>	<b>1 214 356,38</b>	<b>202 173,95</b>
Mobilier scolaire	9 511,72	
Matériel divers	13 870,00	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	9 000,00	
Provisions frais insertion travaux écoles	1 500,00	
Socle numérique toutes écoles élémentaires	82 616,00	66 692,00
Restructuration Groupe Scolaire Donzelot	724 081,50	90 040,00
Accessibilité Primaire des Chardonnerets	182 150,00	37 327,00
Réhabilitation Maternelle de Pézole	10 074,84	
Diagnostic amiante Primaire Sous-Roches	150,00	
Aire de jeux Maternelle Donzelot	10 845,00	
Clôture Maternelle des Bruyères	25 606,20	
Clôture Maternelle Donzelot	3 288,00	
Clôture Primaire Chardonnerets	4 968,00	
Travaux divers toutes maternelles	2 016,68	
Toutes maternelles : Films occultants et alarmes attentats	17 000,00	
Toutes élémentaires : Films occultants et alarmes attentats	19 000,00	
Toutes élémentaires sauf Donzelot : Travaux électricité	31 000,00	
Travaux accessibilité ERP élémentaire Donzelot 1	5 986,98	8 114,95
Mise en sécurité incendie élémentaire Chardonnerets	61 491,46	
Centre Médico-Social Unique	200,00	
<b>Fonction 3 : Culture</b>	<b>117 900,00</b>	<b>11 583,00</b>
Création d'un pôle d'enseignement musical	88 500,00	11 583,00
Mobilier, matériel et logiciel services et bâtiments culturels	17 400,00	
Remplacement menuiseries musée	12 000,00	
<b>Fonction 4 : Sport et jeunesse</b>	<b>144 580,20</b>	<b>0,00</b>
Matériel et mobilier divers gymnases, stades, aires de jeux, CLSH	3 500,00	
Etudes terrain synthétique Stade des Tâles	38 800,00	
Travaux chaufferie Complexe Sportif des Tâles (PMA)	25 000,00	
MPT : Installation d'une nouvelle chaudière	10 000,00	
Matériels service jeunesse	1 900,00	
Sol terrain multisports Courbet	16 500,00	
Clôture Complexe Sportif des Tâles	17 000,00	
Travaux Gymnase Donzelot (éclairage + menuiseries)	12 000,00	
Amélioration éclairage tennis couvert et terrains site des Longines	19 880,20	

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonction 5 : Interventions sociales et santé</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00</b>
Banderole Ville amie des enfants	200,00	
<b>Fonction 6 : Famille</b>	<b>2 450,00</b>	<b>0,00</b>
Matériel multi-accueil Lou Bottèt et Relais assistantes maternelles	2 450,00	
<b>Fonction 7 : logements</b>	<b>15 737,42</b>	<b>0,00</b>
Provisions chaudières appartements divers	14 737,42	
Diagnostics sur appartements	1 000,00	
<b>Fonction 8 : Aménagement urbain</b>	<b>2 045 546,78</b>	<b>191 940,92</b>
Modification Plan Local d'Urbanisme	7 530,00	
Aménagement esplanade Fernand Vurpillot	77 829,00	3 500,00
Démolition pour aménagement terrain EHPAD	5 450,16	
Acquisitions foncières centre-ville (propriété Schwartzentbach)	500 756,00	
Acquisitions foncières centre-ville (2 Grande-rue)	267 000,00	
Acquisitions foncières centre-ville (5 bis rue Carnot)	70 000,00	
Acquisitions foncières (terrains divers, bornage, honoraires)	64 648,10	
Acquisitions bâtiments rives du Doubs, escalier caserne pompiers	109 001,00	
Réserve foncière	308 651,00	
Solde rachat EPF terrain rue de Provence	38 847,00	
Solde rachat EPF terrain rue des Barres	70 196,00	
Solde rachat EPF terrain rue des Buis	8 733,00	
Radar pédagogique solaire	5 303,00	
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	337,97	
Travaux d'éclairage public	1 593,60	
Clôture liaison piétonne rue des Vernes	2 016,00	
Requalification urbaine du quartier de Pézole	187 309,73	174 297,92
Participation Voiries Réseaux (PVR)	52 488,39	
Aménagement de voirie pour accessibilité	47 560,00	
ANRU - Aménagement cœur de quartier	34 680,18	9 743,00
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	10 451,71	
Matériel et véhicule espaces verts	45 062,14	
Logiciel instructeur droits des sols	4 102,80	4 400,00
Sécurisation parking rue des Gravieres	15 000,00	
Extension parking rue des Carrières	15 000,00	
Travaux de voirie rues des Lilas et des sablières	96 000,00	
<b>Fonction 9 : Action économique</b>	<b>24 065,24</b>	<b>30 322,47</b>
Restructuration centre commercial Godard	24 065,24	30 322,47
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 157 796,87</b>	<b>493 800,87</b>

**B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 851 698,67</b>	<b>5 515 694,67</b>
Emprunts	770 000,00	300 000,00
Remboursement avance lotissement des Tâles		270 229,00
Cautionnements appartements	3 000,00	3 000,00
Taxe Aménagement	60 000,00	90 000,00
FCTVA		257 479,00
Cessions		1 379 254,00
Résultat n - 1	716 542,67	1 104 253,67
Opérations Patrimoniales	295 279,00	295 279,00
Amortissement	5 253,00	294 708,00
Provisions	1 624,00	7 940,00
Virement de la section de fonctionnement		1 513 552,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 009 495,54</b>	<b>6 009 495,54</b>

### 3) Les données synthétiques du budget principal

#### A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2022	Restes à réaliser 2021	Résultats 2021 reportés	Total budget 2022
<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	12 012 398,25 €			12 012 398,25 €
Opérations d'ordre	1 816 200,00 €			1 816 200,00 €
<b>Total</b>	<b>13 828 598,25 €</b>			<b>13 828 598,25 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	11 783 828,00 €		2 037 893,25 €	13 821 721,25 €
Opérations d'ordre	6 877,00 €			6 877,00 €
<b>Total</b>	<b>11 790 705,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 037 893,25 €</b>	<b>13 828 598,25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	3 679 964,00 €	1 310 832,87 €	716 542,67 €	5 707 339,54 €
Opérations d'ordre	302 156,00 €			302 156,00 €
<b>Total</b>	<b>3 982 120,00 €</b>	<b>1 310 832,87 €</b>	<b>716 542,67 €</b>	<b>6 009 495,54 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	1 870 641,00 €	923 121,87 €	1 104 253,67 €	3 898 016,54 €
Opérations d'ordre	2 111 479,00 €			2 111 479,00 €
<b>Total</b>	<b>3 982 120,00 €</b>	<b>923 121,87 €</b>	<b>1 104 253,67 €</b>	<b>6 009 495,54 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DEPENSES</b>	<b>17 810 718,25 €</b>	<b>1 310 832,87 €</b>	<b>716 542,67 €</b>	<b>19 838 093,79 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>15 772 825,00 €</b>	<b>923 121,87 €</b>	<b>3 142 146,92 €</b>	<b>19 838 093,79 €</b>

## B) Principaux ratios

RATIOS <sup>(1)</sup>		Valeurs <sup>(2)</sup>	Moyenne de la strate <sup>(3)</sup>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 049,94	1 071,00
2	Produits des impositions directes/population	379,65	596,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 027,69	1 272,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	361,21	292,00
5	Encours de dette/population	729,47	862,00
6	DGF/Population	150,22	173,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,05	60,50
8	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	108,47	91,10
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	35,07	22,90
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	70,82	67,70

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2022 (budget principal).

(3) Moyennes nationales des communes de 10 000 à 20 000 habitants – Données issues des comptes de gestion 2020 – Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales).

## C) La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette s'élève à 8 345 846,60 €. Elle est répartie en 23 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

### Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrats	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	6 483 239,20 €	77,68%	17	1,30%
Emprunt à taux variable	1 862 607,40 €	22,32%	6	0,99%
TOTAL	8 345 846,60 €	100,00%	23	1,25%

# BUDGET ANNEXE

## « Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regrouper l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

L'exécution budgétaire 2021 qui a donné lieu à la réalisation d'un document d'arpentage et à des régularisations foncières entre le budget général de la ville et le budget annexe, laisse apparaître un excédent d'investissement de **32 916,02 €**.

L'opération se poursuit par la commercialisation de la dernière parcelle de ce lotissement. Par délibération en date du 21 octobre 2020, l'Assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à céder une parcelle d'environ 7 598 m<sup>2</sup> à la société Néolia au prix de 37 € HT le mètre carré, en vue de la construction d'une trentaine de logements.

Aussi, le Budget Primitif 2022 du lotissement des Tâles s'élève à **551 384,43 euros** et se décompose comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>281 146,00</b>	<b>281 146,00</b>
Dont opérations réelles	43 813,59	281 126,00
Dont opérations d'ordre	237 332,41	20,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>270 238,43</b>	<b>270 238,43</b>
Dont opérations réelles	270 228,43	32 916,02
Dont opérations d'ordre	10,00	237 322,41
<b>TOTAL</b>	<b>551 384,43</b>	<b>551 384,43</b>
Dont opérations réelles	314 042,02	314 042,02
Dont opérations d'ordre	237 342,41	237 342,41

Un budget d'aménagement de zone est soumis à la gestion des stocks de terrains qui se traduit par de nombreux mouvements d'ordre budgétaire rendant difficile la compréhension du document budgétaire.

Dans un souci de clarté, seules les opérations réelles (impliquant des mouvements de trésorerie) seront explicitées ci-dessous :

## 1) La section de fonctionnement

### A) Les recettes réelles de fonctionnement :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
70	7015	Ventes de terrains aménagés	281 126,00 €	Vente dernière parcelle à la société Néolia
<b>TOTAL</b>			<b>281 126,00 €</b>	

**B) Les dépenses réelles de fonctionnement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
65	6522	Reversement excédent de budget	43 803,59 €	Reversement excédent au budget principal
65	65888	Charges diverses	10,00 €	Provision pour arrondis de TVA
<b>TOTAL</b>			<b>43 813,59 €</b>	

Les opérations réelles inscrites en section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un excédent de 237 312,41 € (excédent neutralisé par les opérations d'ordres et repris en section d'investissement).

**2) La section d'investissement****A) Les recettes réelles d'investissement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
001	001	Résultat 2021 reporté	32 916,02 €	Excédent d'investissement cumulé 2021
<b>TOTAL</b>			<b>32 916,02 €</b>	

**B) Les dépenses réelles d'investissement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
16	168741	Autres dettes	270 228,43 €	Remboursement avance consentie par le budget principal
<b>TOTAL</b>			<b>270 228,43 €</b>	

Les opérations réelles inscrites en section d'investissement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un déficit de 237 312,41 € (déficit neutralisé par les opérations d'ordres et comblé par la section de fonctionnement).